



**Association intercommunale
du Stand de tir des Grandes Îles d'Amont**

**Extrait de procès-verbal de la séance
du Conseil intercommunal du 7 septembre 2021**

Préavis n° 2021/02

concernant **le budget 2022**

Le Conseil intercommunal de l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Îles d'Amont,

- o vu le préavis n° 2021/02 du Comité de direction relatif au budget ordinaire et au budget d'investissements,
- o ouï le rapport de la Commission de gestion,
- o considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide à l'unanimité :

1. d'adopter le budget ordinaire pour 2022 comprenant :

Total des charges	fr.	264'345,--
Total des revenus	fr.	<u>36'100,--</u>
Participation à la charge des communes	fr.	<u>228'245,--</u>

2. de prendre acte du budget des investissements ainsi que du financement qui en découle.

Ainsi délibéré en séance du 7 septembre 2021.

Au nom du Conseil intercommunal :

Le président :
J.-François Croset



La secrétaire :
Ch. Jourdain